



# Aperçu des prestations

## World Mastercard® Platinum



<b>PRESTATIONS</b>	Programme de bonification pointup	1 CHF dépensé <sup>1</sup> = 1,25 point	
	Bonus annuel de fidélité	5000 points	
<b>Travel &amp; Lifestyle</b>	Travel & Concierge Service	oui	
	Priority Pass™ <sup>2</sup> (accès à 1300 salons d'aéroport)	gratuit pour le titulaire de la carte Platinum principale (adhésion et nombre illimité d'entrées inclus; demande séparée nécessaire)	
<b>Programme partenaire Assurances voyage<sup>3</sup></b>	Avantages Mastercard® Priceless® Cities	oui, gratuit	
	Assurance accidents moyens de transport (invalidité ou décès)	1 000 000 CHF	
<b>Assistance<sup>3</sup> Assurances suppl. Service de Cartes</b>	Frais de recherche, de sauvetage et de dégagement	60 000 CHF	
	Assurance frais médicaux pour les voyages à l'étranger	10 000 CHF	
	Assurance annulation et interruption de voyage	15 000 CHF	
	Assurance casco complète pour voiture de location	80 000 CHF	
	Informations sur le voyage & assistance voyage	oui	
	Assurance du solde	optionnelle, payante	
	Retrait d'espèces	oui	
	Option de paiement par acomptes <sup>4</sup>	oui	
	Application Swisscard avec notification de solde <sup>5</sup>	gratuite	
	Payer sans contact	oui	
<b>Modes de paiement</b>	Paiement mobile <sup>6</sup>	oui	
	3-D Secure – shopping en ligne sûr	oui	
	Service clientèle	oui, 24 h	
	Limite de dépenses, max. (dépend de la solvabilité)	50 000 CHF	
	Remplacement de la carte	48 heures (en général)	
	Pas de responsabilité <sup>7</sup> en cas de vol ou de perte de la carte	oui	
	Tenue de compte (monnaie)	CHF	
	Système de recouvrement direct (LSV), bulletin de versement, e-facture	oui	
	<b>FRAIS</b>	Cotisation annuelle carte principale la 1 <sup>re</sup> année	250 CHF
		Cotisation annuelle carte principale à partir de la 2 <sup>e</sup> année	500 CHF
Cotisation annuelle cartes supplémentaire		incluse	
Retraits d'espèces aux distributeurs automatiques en Suisse		3,75%, au min. 5 CHF	
Retraits d'espèces aux distributeurs automatiques à l'étranger <sup>8</sup> / aux guichets bancaires		3,75%, au min. 10 CHF	
Frais pour transactions en monnaie étrangère ou à l'étranger		2%	
Taux d'intérêt annuel <sup>9</sup> à partir de la date de comptabilisation		12%	
Frais de versement PostFinance (frais facturés par la Poste pour versements d'espèces au guichet postal)		selon le tarif postal actuel	
Carte de remplacement (p.ex. en cas de perte, de vol ou de dommage intentionnel)		gratuite	
Envoi de la carte par exprès ou par coursier		frais dépassant 100 CHF	
Frais pour rappel de paiement	20 CHF		

1 Hors frais, intérêts, arriérés, retraits d'espèces, paiements des transferts et des opérations de change (aussi en substituts monétaires, tels que monnaie cryptée, Traveler Cheques, chargement des moyens de paiement sans espèces, etc.) ainsi qu'aux négociants en titres, paiements des prestations liées à la carte (p. ex., assurances optionnelles), ainsi que jeux de hasard et prestations semblables aux jeux de hasard.

2 Les prestations sont fournies par Priority Pass. Veuillez prendre connaissance des conditions générales qui vous sont remises avec votre Priority Pass.

3 Vous trouverez les dispositions détaillées (y compris les sommes d'assurance et les exclusions de responsabilité) dans les conditions d'assurance (incl. informations pour les assurés des assurances collectives) que vous pouvez consulter sur le site swisscard.ch ou demander auprès de Swisscard AECS GmbH.

4 L'octroi d'un crédit est interdit s'il entraîne un surendettement.

5 En fonction du produit de carte, certaines prestations de l'émettrice proposées dans/via l'application Swisscard ne sont pas disponibles, ou le sont de manière limitée, ou encore contre paiement. La prise en compte des transactions peut présenter des retards relativement à la notification (pas de données en temps réel).

6 Informations détaillées sur swisscard.ch/fr/clients-privés/prestations-de-cartes-de-credit/paiement-mobile

7 Pas de responsabilité, dans la mesure où tous les devoirs de diligence et de collaboration en vertu des Conditions générales (CG) ont été respectés.

8 Les transactions de loterie, de paris et de casinos seront traitées comme des retraits d'espèces aux distributeurs (à l'étranger).

9 Les dérogations s'appliquent le cas échéant aux contrats existants avec utilisation de l'option de paiement par acomptes. Le taux d'intérêt annuel applicable se trouve sur la facture mensuelle actuelle de l'émettrice ou bien peut être demandé à tout moment au service clientèle de l'émettrice.